

jusqu'en 1528 : quelque catastrophe soudaine l'avait fait disparaître, un hasard heureux nous le rendit.

C'est sur la colline Saint-Sébastien qu'il a été retrouvé ; le savant Pierre de Marca a déduit de ce fait la conséquence que le vieux Lugdunum avait été bâti non sur la colline de Fourvières, mais sur la colline de Saint-Sébastien : *Atque adeo ea in parte præcipuam fuisse coloniæ sedem necesse est, quæ inter cætera suæ urbis decora hanc orationem in æs incisam more solito in sua curia tunc reposuerit, in eodem præterea clivo vinearum fossores, et ii qui domum fundamenta moluntur, incidunt in antiquos nummos, veterum principum vultu signatos.* Menestrier a combattu cette opinion de Marca ; « Les deux tables de bronze trouvées sur la montagne Saint-Sébastien ne prouvent pas, dit-il, que Lyon ait été bâti en cet endroit, mais seulement qu'elles y avaient été conservées peut-être dans quelque temple consacré au génie de Lyon, ou à quelque autre divinité (*Hist. de Lyon*, page 9). » Ce n'est point ici le lieu de démontrer, longuement du moins, que la colonie romaine de Lugdunum fut établie, non sur la colline Saint-Sébastien, mais sur celle de Saint-Just et de Fourvières. Ce fut sur le plateau élevé de l'ouest que vinrent aboutir les aqueducs dont les restes subsistent encore : là se trouvaient le forum, le palais impérial, et la ville qu'un incendie détruisit en une seule nuit sous Néron ; le témoignage de Sénèque est formel. Il y avait sur la colline Saint-Sébastien de nombreuses habitations ségusiaves, une nautarchie sur le versant dont le Jardin-des-Plantes occupe une partie ; on y voyait peut-être encore un temple, celui dans lequel on avait placé la table claudienne, mais ce n'était pas Lugdunum.

Quel était le caractère de l'érection du monument qui nous a conservé la parole de Claude ? A-t-il été un acte spontané et privé de la reconnaissance des Gaulois, ou ne faut-il voir en lui que l'accomplissement officiel et très-commun d'un acte public ?

§ V. L'imprimerie n'existait pas chez les peuples civilisés de l'antiquité, ils avaient cependant des lois, des traités d'alliance,